Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20261112-D2026_097-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 05 novembre 2026
La séance a été publique le jeudi 12 novembre 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame BELLEGO, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Madame DRÉAN, Monsieur FISCHER, Monsieur DRÉANO, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, , Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Madame LE QUER (procuration à Madame BLAIZOT), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Madame KAMENSKY(procuration à Madame COQUILLON), Monsieur BALDOS (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absents : /

Secrétaires de séance : Madame CHAUDRÉ, Madame GUILLEVIC

Conseillers en exercice : 27

D2026-097 CONTRAT NATURA 2000 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026

Exposé :

Le site Natura 2000 « Rade de Lorient », pour lequel Lorient Agglomération est opérateur local, est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux composée de trois entités :

- Le marais de Pen Mané (commune de Locmiquélic)
- Le fond de la Petite Mer de Gâvres (communes de Riantec, Gâvres, Plouhinec)
- Les étangs de Kervran et Kerzine (commune de Plouhinec)

Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.
Il s'agit à la fois d'un document de diagnostic et d'un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.
Pour le site Natura 2000 « Rade de Lorient » le document d'objectifs a été voté le 22 février 2007.
L'Etat et L'Europe financent certaines actions prévues dans le document d'objectifs grâce à un dispositif financier appelé Contrat Natura 2000.
Un premier programme de gestion s'est déroulé de 2011 à 2025, grâce à 7 précédents Contrats Natura 2000.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20261112-D2026_097-DE

Le marais de Pen Mané fait partie des sites présentant une densité de 5 oiseaux ou plus par hectare, ce qui en fait une des zones les plus importantes de la Rade de Lorient pour l'accueil des oiseaux d'eau hivernants. Au printemps, il accueille 13 espèces d'oiseaux d'eau potentiellement nicheuse et 44 espèces de passereaux nicheurs. C'est également un site majeur pour la nidification.
Enfin le marais accueille également des oiseaux de passage pendant leur migration, tel que le phragmite aquatique, espèce mondialement menacée.

Sans intervention régulière, la mosaïque d'habitats indispensable à un grand nombre d'espèces patrimoniales viendrait à disparaitre, colonisée par la roselière et les saules.

Aussi pour maintenir en bon état de conservation les habitats et les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, le programme de gestion suivant est prévu sur la période 2026 :

- Poursuivre la gestion des niveaux d'eau pour les ajuster aux exigences écologiques des espèces, diversifier les milieux et maintenir un niveau de salinité suffisant (inclure un suivi de la salinité)
- Poursuivre la fauche de la roselière, habitat jouant un rôle majeur pour l'accueil de certaines espèces d'oiseaux, dont le Phragmite aquatique,
- Poursuivre la limitation des plantes invasives (renouée du Japon, Herbe de la pampa, Baccharis, Laurier palme, Laurier sauce, ail triquètre…),

Le contrat Natura 2000 n°8 pour l'année 2026 ne présente que des actions récurrentes.

Le plan de financement pour l'action d'investissement NO1Pi sur la période 2026 se répartit ainsi :

Mesures	Montant des travaux	Montant total TTC de la subvention
Cahier des charges n°1 : N04R Fauche avec exportation de la roselière et des prairies à chiendent sur les zones portantes (barème – 2.55 ha)	5 214,00€	5214,00 €
Cahier des charges n°2: N05R Broyage avec exportation de la roselière peu portante (frais réel - entreprise – 4.9ha)	20 700,00€	20 700,00 €
Cahier des charges n°3 : N14R Gestion des niveaux d'eau et entretien des ouvrages (barème horaire – régie – expertise en régie)	5459,20€	5459.20 €
Cahier des charges n°4 : N20R Limitation d'espèces végétales envahissantes (barème horaire)	511.80€	511.80 €
Suivi et expertise (prestataire)	1440,00€	1 440,00 €
TOTAL	**33 325.00€**	**33 325,00€**
Etat via la Région (40%)		**13 330.00 €**
Europe (60%)		**19 995.00€**
Maître d'ouvrage (commune)		**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20261112-D2026_097-DE

Proposition :

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 4 novembre 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner Mme Sylvie IZAGUIRRE, référente du contrat natura 2000.

- d'approuver le programme d'action de gestion des milieux naturels du marais de Pen Mané et son plan de financement via un contrat Natura 2000 pour l'année 2026.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet et à solliciter les financeurs.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 16 novembre 2026

Madame CHAUDRÉ	Monsieur PATUREL	Madame GUILLEVIC
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire